

משיב דם

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים**
PIRKHÉ CHOCHANIA

Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network
et Ozar Hatorah

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**

développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au **Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita**

תורת




Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

www.deborah-guitel.com

Chabbath Vaéra
5770
Roch 'Hodech Chevath

16 Janvier 2010
Volume **VIII** – Lettre **12**
1^{er} *Chevath* 5770

Hil'hoth Bera'hoth XXIV: principal et secondaire עיקר וטפל.

Celui qui veut manger ensemble deux aliments dont l'un complète l'autre, comme par exemple un cracker tartiné de fromage ou de la moutarde agrémentant une viande, ne doit réciter la *bera'ha* que sur le *ikar* (principal) et non sur le *taffel* (secondaire).¹

Qu'arrive-t-il au taffel ? Ne nécessite-t-il pas de bera'ha ?

Il semble que ce soit un sujet de *ma'bloketh haposkim* (discussion entre les décisionnaires).

Pour le *'Hazon Ich*,² le *taffel* nécessite une *bera'ha* mais elle est incluse dans celle du *ikar*. Il en tire la preuve d'un commentaire de *Tossefoth* (*Bera'hoth* 44a), selon lequel, celui à qui on apporte un *taffel* après qu'il ait récité la *bera'ha* sur le *ikar*, sans qu'il n'ait eu le *taffel* à l'esprit, devra réciter une *bera'ha* supplémentaire sur le *taffel*.

Selon le *Iggroth Moché*,³ le *taffel* ne nécessite pas de *bera'ha* en raison de sa nature de *taffel*. Il en tire la preuve du cas de celui qui consomme du poisson fumé très salé et prend un morceau de pain pour atténuer le goût salé du poisson. Selon la *hala'ha*, dans un tel cas, il convient de réciter בורא נפשות "*boré nefachoth*" (bénédictio commençant par "Créateur d'êtres innombrables..." récitée après consommation de boissons autres que le vin ou d'aliments ne provenant ni d'un arbre ni de la terre) pour le poisson, mais pas le *Birkath Hamazone*.⁴ Rav Moché (Feinstein) en déduit que, puisque בורא נפשות ne peut jamais remplacer le *Birkath Hamazone*, on se trouve devant un cas où l'on considère que, d'un point de vue *hala'bique*, il n'y a pas eu consommation de pain qui n'est qu'un *taffel*.

Avez-vous d'autres exemples de taffel ?

Boulette de "Guefilte Fish" ornée d'un morceau de carotte : le poisson est le *ikar* (principal) et la carotte est le "*taffel*".

Latkes avec coulis de pomme : les *latkes* (beignets de pommes de terre) sont le *ikar* et le coulis n'est là que pour en relever le goût.

Lokchen kugel (gâteau de pâtes) avec un cornichon : le cornichon est consommé avec le gâteau de pâtes pour en atténuer la douceur et ne nécessite pas de *bera'ha* particulière.

Le taffel consommé avant le ikar nécessite-t-il une bera'ha ?

Celui qui consomme le *taffel* avant le *ikar* doit réciter une *bera'ha* sur le *taffel* car il est interdit de profiter de ce monde et de ses produits sans réciter préalablement une *bera'ha*.⁵

Cependant, selon le *Rama*, il convient, dans ce cas de ne pas réciter la *bera'ha* appropriée car il ne s'agit que d'un *taffel* mais plutôt la *bera'ha chébakol* (bénédictio rappelant que tout a été créé par D., récitée avant consommation de boissons autres que le vin ou d'aliments ne provenant ni d'un arbre, ni de la terre).

L'avis du Rama est-il généralement admis ?

La *hala'ha* stipulant de réciter la *bera'ha chébakol* sur un *taffel* consommé avant le *ikar* est admise universellement. Cependant, le *Maguen Avraham* ne partage pas entièrement cet avis.⁶ Selon lui, on ne récite la *bera'ha chébakol* sur le *taffel* que si le *ikar* requiert la même *bera'ha*, mais dans le cas contraire, on récitera sur le *taffel* la *bera'ha* qui lui est propre. Compte tenu de cela et comme de nombreux *a'baronim* (Sages de la dernière génération ayant vécu dans la 2^{ème} moitié du 2^{ème} millénaire) pensent qu'il faut réciter la *bera'ha* correcte sur le *taffel*, le *Michna Beroura* conseille d'éviter de consommer le *taffel* avant le *ikar*.
Ainsi,

- Prendre un petit verre de Whisky à jeun et le faire précéder d'une olive pour ne pas boire l'estomac vide : selon le *Rama* et le *Maguen Avraham*, on récite "*chébakol*" sur l'olive (c'est la *bera'ha* qui convient au Whisky). Cette opinion est conforme à la *hala'ha*, mais le *Michna Beroura* conseille malgré tout de ne pas se trouver dans une telle situation.
- Prendre un petit verre de vin à jeun et le faire précéder d'une carotte pour ne pas boire l'estomac vide : selon le *Rama*, on récite "*chébakol*" sur la carotte, alors que pour le *Maguen Avraham* et de nombreux *a'baronim*, il faut réciter "*haadama*" (sur les produits de la terre). Là aussi, l'opinion du *Rama* est *hala'hiquement* correcte mais il vaut mieux éviter d'agir ainsi. Il est préférable de réciter הגפן sur le vin, en boire une petite gorgée puis consommer la carotte ou un cracker sans réciter de *bera'ha* et éviter ainsi de garder l'estomac vide.

J'adore le hareng mais je le prends sur un cracker. Dois-je réciter une bera'ha ou deux ?

Quand on consomme deux aliments en même temps dont l'un ne sert qu'à relever l'autre, on ne récite la *bera'ha* que sur le *ikar*. En conséquence, comme évoqué plus haut, on ne récite pas de *bera'ha* sur le fromage étalé sur un cracker ou sur du pain. Cela s'applique également au hareng consommé sur un cracker.⁷ Par contre, celui qui désire tout autant le hareng que les crackers récitera la *bera'ha* appropriée à chaque aliment.⁸

Quelle bera'ha réciter sur une salade agrémentée de noix et de grenades?

On ne récite que la *bera'ha "haadama"* lorsque l'on consomme une salade de choux saupoudrée d'amandes décortiquées ou une laitue agrémentée de grains de grenades puisque dans tous les cas l'aliment principal est la salade rehaussée par le *taffel*.

[1] *Siman* 212:1.

[2] *Ora'h 'Haim* 27:9.

[3] *Ora'h 'Haim* 27:9 Vol. IV 42 et vol. I 74.

[4] *Siman* 212:1

[5] *Rama siman* 212:1 & *Michna Beroura* 9.

[6] Voir *Michna Beroura* 212:10

[7] *Michna Beroura siman* 212:6. Il écrit qu'habituellement le "*mezonoth*" est l'aliment principal même si l'on ne souhaite le consommer que comme *taffel*.

[8] זאת הברכה פי"א ב'

Suite la semaine prochaine

Un mot sur la paracha Vaéra

" וַאֲנִי אֶקְשֶׁה אֶת-לֵב פַּרְעֹה ה'" (Exode *Chemoth* 7:3) ("et J'endurcirai le cœur de Pharaon")

La question est bien connue : comment D. peut-il punir Pharaon alors qu'Il lui a endurci le cœur ?

Pour *Rabbénou Be'hayé*, il semble que ce soit une injustice que *Hachem* le *Tsadik* (Juste) n'a pu commettre. Il cite une source du *Midrach* rappelant que *Hachem* n'a endurci le cœur de Pharaon qu'après la 5^{ème} plaie, alors que jusque là, Pharaon s'est endurci lui-même, excluant d'accéder à la demande Divine jusqu'à ce qu'il n'ait plus la force de refuser. Mais il propose, au préalable, une autre explication. Si la faute de Pharaon avait été de refuser de laisser partir Israël et si *Hachem* l'avait empêché de fléchir, c'eût, en effet, été une grande injustice, mais tel ne fut pas le cas !

La faute de Pharaon se situe dans la déclaration qu'il fit plusieurs années auparavant : "Agissons avec ruse envers eux (et certains disent envers D.)". Comme c'était un *racha* (mécréant) et que récusant les accords passés, il traita Israël cruellement, il mérita d'être puni et les dix plaies furent son châtement pour cette faute. Si D. lui avait laissé la possibilité de faire *Techouva* (repentir) comme il le fit pour Ninive, Il n'aurait pas été en mesure de le punir comme il le méritait et c'est pourquoi Il endurcit son cœur.

A la mémoire de Chmouel ben Peretz PIK (2 *Chevath* 5767)
& de Galith 'Haya bath 'Hanna ELHARRAR (6 *Chevath* 5761)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07.

E-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**